



Le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (**BURIDA**) met à la disposition de son personnel une police d'assurance santé **subventionnée** de la Société de Courtage en Assurance Inter Africaine (SCA INTER A) au titre de l'année 2023.

Le taux de couverture est de 80% sur les produits pharmaceutiques et les soins internes et externes. Cependant certaines prestations exigent un accord préalable de l'assureur. **La prime annuelle est de 288 000 F CFA.**

L'assurance SCA INTER A, couvre l'assuré principal (travailleur) son/sa conjoint(e) et 04 enfants de moins de 21 ans. Les enfants dont l'âge est compris entre 21 ans et 25 ans doivent produire une **attestation ou certificat de fréquentation** à renouveler chaque année. 02 enfants supplémentaires peuvent être ajoutés en payant une surprime de 25 000 F CFA par enfant.

Nécessité d'un certificat de puissance paternelle pour l'ajout d'enfants non biologiques ou enfants à charges.

- ✓ Plafond famille de 3 000 000 F CFA.
- ✓ Les frais de remplacement d'une carte égarée sont de 3 500 F CFA + la déclaration de perte.
- ✓ Le Médecin Conseil de SCA INTER A. : **Docteur ZELI Marius /Cel : 01 71 83 53 42.**
- ✓ La Responsable Commerciale : **Mme KACOU /Cel : 07 07 06 79 70,**
- ✓ Le coordonnateur **M. SAVANE : 01 71 91 91 05**, le point focal et personne à contacter en cas de besoin d'informations.

Documents à fournir

- ✓ (01) photocopie du CNI de l'assuré principal et de celle de son ou sa conjointe
- ✓ (01) photo d'identité pour chaque personne à assurer
- ✓ (01) photocopie de l'extrait de naissance ou la fiche d'état civil (uniquement pour les enfants)
- ✓ Taille – Poids –Tension Artérielle

Personnes à contacter au BURIDA

- ✓ Monsieur François KOUAME au 07 59 56 40 51
- ✓ Monsieur Esaï KOUASSI au 07 58 09 40 46

BAREME DES PRESTATIONS GARANTIES – RESEAU ECONOMIQUE
OPTION : 80 % Hospitalisation – 80% FRAIS EXTERNES
BURIDA

NATURE DES PRESTATIONS : SOINS AMBULATOIRES ET HOSPITALIERS	TAUX DE COUVERTURE	PLAFONDS
MALADIES / ACCIDENTS		
Consultations et visites médicales	80%	
Soins médicaux et chirurgicaux par autres auxiliaires médicaux	80%	
Frais pharmaceutiques	80%	
Traitements préventifs (bilan de santé)	EXCLUS	EXCLUS
Actes de spécialité	80%	Accord préalable
❖ FRAIS D'HOSPITALISATION SUR ACCORD PREALABLE		
Hospitalisation médicale	80%	Accord préalable
Hospitalisation chirurgicale	80%	Accord préalable
Journée de chambre	80%	25 000 F
Séjour de la mère accompagnant un enfant de moins de 7 ans.	80%	5 000 F
Honoraires chirurgicaux et frais accessoires à une intervention chir.	80%	
Séjours divers (soins intensifs – réanimation) ACCORD PREALABLE	80%	100 000 F
Transport en ambulance/SAMU	80%	25 000F/évènement.
❖ FRAIS D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES		
Radiographie-Echographie-Electrocardiogramme- etc.	80%	Accord préalable
Imagerie médicale coûteuse (Scanner et autres)	80%	Accord préalable
Analyses et travaux en laboratoire	80%	Accord préalable
EXTENSION DE COUVERTURE		
Frais de Kinésithérapie et de Rééducation		Accord préalable
Frais de traitements préventifs (Vaccins)	EXCLUS	EXCLUS
❖ FRAIS DENTAIRES		
Soins dentaires	80%	
Prothèses dentaires - SUR ACCORD PREALABLE	80%	70 000 F/P/AN
Frais d'orthodontie (jusqu'à 12 ans) une fois par an - Accord préalable	EXCLUS	EXCLUS
Autres prothèses et petits appareils (orthopédiques, auditifs, etc. suite à un accident. - SUR ACCORD PREALABLE	EXCLUS	EXCLUS
❖ OPTIQUE		
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour l'assuré principal	80%	80 000F/P/2 Ans
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour le conjoint	80%	50 000/P/2 Ans
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour l'enfant	80%	30 000/P/2 Ans
❖ AUTRES FRAIS		
Prise en charge du VIH/SIDA (dans les centres de l'Etat)	80%	100 000 F/P/AN
Vaccins (tarif Institut d'hygiène) sur remboursement	80%	
MATERNITE		
Frais Pré et post natals	80%	
Echographie prénatale	80%	
Bilan prénatal	80%	
ACCOUCHEMENT		
Accouchement simple	80%	150 000 F
Accouchement gémellaire simple	80%	200 000 F
Accouchement par voie chirurgicale	80%	250 000 F
Forfait d'accouchement en établissement public		
Versement d'une indemnité forfaitaire sur présentation de l'acte de naissance	80%	60 000 F
PLAFOND ANNUEL PAR PERSONNE		1 500 000 F
PLAFOND ANNUEL PAR FAMILLE		3 000 000 F